

**MAIRIE
DE LA TRINITÉ
06340**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 32

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislav Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 7 novembre 2025

OBJET : DELIBERATION N°5 - Admissions en non-valeur

M. Ladislav Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Alain Junguené
Mme Annabel Beccatini-Gesrel
Mme Fabienne Bermond
M. Christophe Bosio
M. Gilles Ugolini
Mme Sophie Bournot
Mme Marion Troyat
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafox
Mme Isabelle Martello
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Alain Brunetti représenté par M. Didier David
M. Maurice Bernardi représenté par Mme Fabienne Bermond
Mme Sylvie Daniel représentée par Mme Marie-Pierre Parini
M. Laurent Portelli représenté par M. Charlie Ferrero
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Jacques Bisch
M. Didier Razafindralambo représenté par Mme Annick Meynard
M. Guy Ferrandez représenté par Mme Isabelle Martello

ABSENT(E)S :

M. Jean-Marie Fort

Secrétaire de séance : M. Christophe Bosio

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2025

N°5

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul Genieys – Adjoint aux finances

Direction : Ressources et administration générale
Service des finances et de la commande publique

Objet : Admissions en non-valeur

Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public ;

Considérant que les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes) ;

Considérant la demande du comptable public d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution ;

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables ;

Considérant la liste des produits irrécouvrables ci-après, dressée par le comptable public :
. liste :

EDITION HELIOS
Présentation en non valeurs
arrêtée à la date du 03/07/2025
006117 SGC CAGNES-SUR-MER
25000 - TRINITE (LA)

Exercice 2025
Numéro de la liste 6660651012
Type de liste : Non valeur
27 pièces présentes pour un total de 4420,39

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2018	R-5-303	4,4	NPAI et demande renseignement négative
Particulier	2021	R-1-108	1,46	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2024	T-271	19,8	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2021	R-6-107	20,4	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2018	R-6-305	22	NPAI et demande renseignement négative
Particulier	2024	T-348	22	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2021	R-7-110	23,8	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2017	R-8-296	24,2	NPAI et demande renseignement négative
Particulier	2021	R-5-111	25,5	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2017	R-9-299	30,8	NPAI et demande renseignement négative
Particulier	2024	T-197	30,8	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2021	R-11-109	34	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2021	R-10-109	34	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-609	35,7	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2019	R-6-29	0,4	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2017	R-7-25	0,4	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2024	T-1401	79,65	NPAI et demande renseignement négative
Particulier	2024	T-595	94,6	Surendettement et décision effacement de dette
Société	2024	T-1415	105	Insuffisance actif
Particulier	2024	T-252	105	NPAI et demande renseignement négative
Particulier	2024	T-255	105	NPAI et demande renseignement négative
Particulier	2024	T-1478	164	NPAI et demande renseignement négative
Particulier	2022	T-1151	234,37	NPAI et demande renseignement négative
Particulier	2023	T-217	234,37	NPAI et demande renseignement négative
Particulier	2024	T-691	234,37	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2024	T-695	234,37	NPAI et demande renseignement négative
Société	2023	T-34	2500	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

4420,39

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Christophe BOSIO,

Secrétaire de séance

Pour expédition conforme

Ladislav POLSKI,

Maire de La Trinité



Vote du Conseil : Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 4